

## Un onzième parc national voit le jour, dans les forêts de Champagne-Bourgogne

Publié le 7 novembre 2019 par Anne Lenormand / Localtis avec AFP dans Environnement - Grand Est

**Après plus de dix ans de gestation, le onzième parc national, dédié aux forêts de feuillus de plaine, aux confins de la Bourgogne et de la Champagne, est officiellement sorti de terre ce 7 novembre, selon un décret paru au Journal officiel.**



@rtlgrandest

Le [décret](#) créant le Parc national de forêts, aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, sur le plateau de Langres, est paru au Journal officiel ce 7 novembre. Ce parc, dont l'idée avait germé lors du Grenelle de l'environnement en 2007, est le premier consacré aux forêts en France. "Le classement de ce territoire habité et exploité a pour objectif, outre la protection d'un patrimoine naturel exceptionnel (le cœur, principalement forestier est composé de près de 90% de forêts anciennes), la protection d'un patrimoine culturel riche et ancien, et l'accompagnement à l'innovation en matière de développement durable de ce territoire rural", souligne le décret. Le Parc national de forêts s'étend sur un périmètre maximal de plus de 242.000 hectares : une réserve intégrale de 3.100 hectares, où la forêt sera laissée en libre évolution et étudiée par des chercheurs, un "cœur" de 56.000 hectares où s'appliqueront des règles spécifiques et une "aire d'adhésion" qui partage la vision du projet sans que les règles du cœur ne s'y appliquent. La "zone de cœur" et la "réserve intégrale" sont fixées par décret. Mais les 127 communes présentes sur la superficie du parc disposent désormais de quatre mois pour choisir d'adhérer ou non à la charte du parc. Le groupement d'intérêt public (GIP),

chargé de mettre en place le parc, sera remplacé progressivement par un établissement public, qui générera 30 emplois directs et dont le siège devrait se situer à Arc-en-Barrois, en Haute-Marne. Le parc national sera dirigé par un conseil d'administration de 54 membres, représentant l'État, les collectivités locales, mais aussi la société civile. Il disposera d'un budget annuel compris entre 3 et 3,5 millions d'euros.

### **Grande diversité d'espèces**

Composées de hêtres, mais aussi de charmes, chênes ou trembles, les forêts, dont certaines datent de plus de deux siècles, couvrent environ la moitié du parc et presque la totalité de son cœur. La présence de nombreuses sources et cours d'eau attirent poissons, insectes mais aussi la rare cigogne noire, dont quelques couples nichent dans le parc. On y trouve aussi des rapaces comme la chouette de Tengmalm, ou encore des chats forestiers. Dans ses marais tufeux et ses prairies, le parc abrite également des plantes rares comme le sabot de vénus - une orchidée - ou le narcisse des poètes. Le parc doit aussi valoriser un patrimoine façonné, depuis l'âge de fer, par la présence humaine. Lieu de passage à l'époque gallo-romaine, berceau des templiers et d'ordres monastiques comme les cisterciens, le territoire fut aussi marqué par la métallurgie au XIXe siècle. On y retrouve aujourd'hui des abbayes, d'anciennes forges mais aussi de nombreux vestiges archéologiques, comme la tombe d'une princesse celte inhumée vers 500 avant notre ère, la "Dame de Vix", et son célèbre trésor, découverts en 1953. Les activités économiques liées aux ressources locales, notamment l'agriculture et l'exploitation forestière, continueront d'être pratiquées, mais seront encadrées.

### **Une "occasion ratée", pour FNE**

Si les défenseurs de l'environnement saluent la création d'un nouveau parc national dédié pour la première fois aux forêts, ils regrettent en revanche son manque d'ambition. "C'est une occasion ratée", a déclaré à l'AFP Jean-David Abel, de l'ONG France Nature Environnement (FNE), regrettant un manque de moyens financiers et humains, mais aussi des règles qui le mettent "à un niveau à peu près d'un parc régional". Avec ce parc, le gouvernement avance vers l'engagement d'Emmanuel Macron d'atteindre 30% d'aires protégées sur le territoire français d'ici 2022, promesse faite après la publication au printemps d'un rapport alarmant d'experts de l'ONU estimant à un million le nombre d'espèces animales et végétales menacées de disparition dans le monde. Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, avait indiqué en juin que, grâce à ce parc, les aires terrestres protégées devraient couvrir 29,5% du territoire fin 2019.

**Référence** : décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, JO du 7 novembre 2019, texte n°7  
[https://www.banquedesterritoires.fr/un-11e-parc-national-voit-le-jour-dans-les-forets-de-champagne-bourgogne?pk\\_campaign=newsletter\\_quotidienne&pk\\_kwd=2019-11-07&pk\\_source=Actualit%C3%A9s\\_Localtis&pk\\_medium=newsletter\\_quotidienne](https://www.banquedesterritoires.fr/un-11e-parc-national-voit-le-jour-dans-les-forets-de-champagne-bourgogne?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2019-11-07&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne)

<http://carte-touristique.forets-champagne-bourgogne.fr/>

### **La France compte 11 parcs nationaux sur son territoire dont 3 en outre-mer.**

Reconnus au niveau international comme des territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables et un mode de gouvernance et de gestion qui leur permettent d'en préserver les richesses. Depuis le 1er janvier 2017, les parcs nationaux sont rattachés à l'Agence française pour la biodiversité (AFB), établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

## Parc national de forêts : Le 11<sup>ème</sup> parc national français voit le jour !

Le 07/11/2019



*Le Parc national de forêts, situé entre Champagne et Bourgogne, est officiellement créé ce jeudi 7 novembre 2019 ! Une excellente nouvelle pour le réseau des parcs nationaux de France, rattaché à l'Agence française pour la biodiversité, qui accueille avec enthousiasme ce 11<sup>ème</sup> territoire d'exception au service de la biodiversité.*

### La plus grande forêt redevenue sauvage en France

Fruit d'une concertation d'une dizaine d'années avec l'ensemble des acteurs du territoire, le Parc national de forêts est dédié à la **connaissance**, la **préservation** et la **valorisation** des forêts feuillues de plaine. Situé sur les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, le Parc national de forêts couvre 242 000 hectares au total, dont plus de 56 000 hectares classés en zone cœur, composée à **95% de forêts**. L'ancienneté et le caractère exceptionnel des forêts qui composent son territoire - 80 % des espaces boisés actuels étaient déjà présents à l'époque de la Révolution française - justifient pleinement son classement en « parc national ». Cette spécificité a conduit à la création de la première « réserve intégrale forestière » de France et d'Europe. Elle attirera de nombreux scientifiques, des forestiers et bien d'autres curieux encore pour suivre et comprendre les évolutions de la forêt face au changement climatique et pour observer la renaturation d'une forêt exploitée.

### Un monde d'émerveillement

Situé sur la ligne de partage des eaux entre la Seine et le Rhône (départements de Haute-Marne et de Côte-d'Or), le Parc national de forêts est un immense **château d'eau** : il concourra à la préservation de la ressource en eau, bien commun si précieux. Les résurgences, les cascades et marais tufeux, « constructions » calcaires naturelles, constituent une autre de ses particularités remarquables. La **forêt giboyeuse** accueille un grand nombre d'ongulés (cerf, chevreuil, sanglier) et les rares populations françaises de cigogne noire et de chat forestier de métropole mais aussi une flore remarquable, notamment la nivéole de printemps, le lis martagon ou le sabot de Vénus. Le territoire est également dépositaire d'une **histoire riche** et parfois mouvementée : les tribus celtes, les templiers, les ordres monastiques et la métallurgie sont autant d'époques et de modes de vie qui se sont succédé. Ces activités ont

façonné les paysages qui s'offrent au regard des visiteurs. Les **127 villages** qui s'égrainent au fil des rivières sont de belle facture avec leur façade en pierre de Bourgogne.

Action phare du **Plan biodiversité**, l'aboutissement de ce projet marque l'ambition de la France de renforcer la protection des espaces naturels. « La naissance de ce 11<sup>ème</sup> parc national est une très grande fierté pour le territoire mais aussi pour tout notre pays. Il deviendra l'un des plus grands espaces protégé de forêts de plaines d'Europe et contribuera à notre ambition nationale sur les aires protégées » a déclaré Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire.

### Les chiffres clés sur le Parc national de forêts

- Une aire optimale d'adhésion de **241 781 hectares**
- Une zone cœur de plus de **76 622 hectares** composée à **95% de forêts**
- Une réserve intégrale de **3 100 hectares**
- **127 communes** comprises dans l'aire optimale d'adhésion, dont 60 partiellement en zone cœur
- **80 % des forêts** du Parc national étaient présentes à l'époque de la Révolution française
- 20 % de la population française de **cigognes noires** nichent dans les forêts du Parc national
- Plus de **100 marais tufeux**, alchimie de l'eau et la géologie

### Infos pratiques :

- **Adresse du siège** : 4 ruelle du Monument - 21290 LEUGLAY
- **Téléphone** : 03 80 93 10 92
- **Site internet** : [www.forets-parcnational.fr](http://www.forets-parcnational.fr)
- **Mail** : [parcnational@forets-champagne-bourgogne.fr](mailto:parcnational@forets-champagne-bourgogne.fr)

<http://www.parcnationaux.fr/fr/des-decouvertes/les-parcs-nationaux-de-france/les-11-parcs-nationaux/parc-national-de-forets>